

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Legg Mason ClearBridge Tactical Dividend Income Fund

Class X US\$ Distributing (M) Plus (e)

ISIN: IE00B8XWHW99

Un compartiment de : Legg Mason Global Funds plc.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif d'investissement

L'objectif principal du fonds est de fournir un haut niveau de revenu. L'accroissement de la valeur à long terme du fonds est un objectif secondaire.

Politique d'investissement

- Le fonds investira en actions de sociétés dont on attend qu'elles génèrent un revenu via des dividendes ou d'autres distributions.
- Le fonds investira au moins la moitié de son actif en sociétés basées aux États-Unis. Les actifs restants du fonds peuvent être investis en sociétés basées n'importe où dans le monde, y compris dans les pays émergents.
- Le fonds peut investir jusqu'à 20 % de son actif dans des instruments de créance.
- Le fonds peut investir en sociétés en commandite principale (« MLP »), qui sont des entités qui génèrent habituellement un revenu via l'exploration, le développement ou le transport de ressources naturelles. Le fonds peut également investir en sociétés de placement immobilier (« REIT »).

Politique de la catégorie d'actions

- Pour cette catégorie d'actions, certaines commissions et certains frais peuvent être imputés au capital plutôt qu'au revenu. Cela impliquera

toutefois la renonciation à une partie du capital disponible de la catégorie d'actions à des fins d'investissement et de croissance potentielle futurs. De plus, la totalité ou une partie des plus-values réalisées et non réalisées nettes des moins-values réalisées et non réalisées peut être déclarée comme dividende.

Pouvoir discrétionnaire du gestionnaire : Le gestionnaire du fonds sélectionne les investissements à sa discrétion en tenant compte de l'objectif et des politiques d'investissement du fonds.

Monnaie de base du fonds : dollar des États-Unis

Monnaie de la catégorie d'actions : dollar des États-Unis

Coût des opérations : Le fonds supporte le coût des opérations d'achat et de vente d'investissements, ce qui peut avoir un impact important sur la performance du fonds.

Fréquence de négociation : Vous pouvez acheter, vendre et convertir vos actions chaque jour ouvrable en/au aux États-Unis.

Investissement minimal initial : L'investissement minimal initial pour cette catégorie d'actions est de USD 3.000.000.

Traitement des revenus : Pour cette catégorie d'actions tout, ou une partie du revenu net est déclaré et versé chaque trimestre aux actionnaires.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Rendement potentiellement plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus élevé



Il n'est pas certain que le fonds demeure dans la catégorie susmentionnée et le classement du fonds est susceptible d'évoluer dans le temps. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le fonds n'offre aucune garantie ou protection du capital.

Le fonds relève de cette catégorie de risque/rendement car il investit en actions de sociétés de divers secteurs dont la valeur est habituellement sujette à des variations relativement importantes.

Le fonds est exposé aux risques suivants qui sont importants, mais qui peuvent ne pas être adéquatement pris en considération par l'indicateur :

Investissement dans des actions de sociétés : Le fonds investit dans des actions de sociétés, et la valeur de ces actions peut être affectée de façon négative par des changements dans la société, dans le secteur ou encore dans le pays où elle exerce son activité.

Investissement dans des marchés émergents : Le fonds peut investir dans les marchés de pays plus petits, moins développés et réglementés et aussi plus volatils que les marchés des pays plus développés.

Sociétés en commandite principale (master-limited partnerships - MLP) :

Le fonds peut investir en sociétés en commandite principale ou être exposé à des sociétés en commandite principale, lesquelles peuvent offrir moins de protections aux investisseurs que des investissements en sociétés. Il peut être difficile de vendre rapidement des sociétés en

commandite principale ; qui plus est, elles sont soumises à des mouvements de prix volatils. Toute modification du régime fiscal des sociétés en commandite principale pourrait provoquer une chute sensible de la valeur des investissements en sociétés en commandite principale.

Sociétés de placement immobilier (REIT) : Un investissement en REIT présente des risques similaires à ceux d'un investissement direct dans l'immobilier, à savoir des fluctuations de valeur découlant de conditions économiques locales et générales, des évolutions des règles fiscales ou autres lois affectant l'immobilier, la sur-construction et la compétition accrue ainsi que les évolutions en termes de demande et les fluctuations des taux d'intérêts. La valeur d'investissements en REIT et le niveau de flux de trésorerie généré au titre des distributions aux investisseurs peuvent être affectés par des défaillances d'emprunteurs et de locataires. La valeur des REIT américains peut être affectée si la REIT ne parvient pas à obtenir le traitement préférentiel accordé en vertu des règles fiscales américaines et des lois sur les valeurs mobilières américaines.

Monnaie du fonds : Les variations des taux de change entre les monnaies des investissements détenus par le fonds et la monnaie de base du fonds peuvent avoir des répercussions négatives sur la valeur d'un investissement et les revenus qu'il fournit.

Activité du fonds : Le fonds est exposé au risque de pertes qui pourraient résulter de processus internes défaillants ou inadaptés, de personnes, de systèmes ou de tiers, tels que les responsables de la garde de ses actifs, surtout dans la mesure où il investit dans les pays développés.

Frais imputés au capital : Les commissions et frais de cette catégorie d'actions peuvent être prélevés sur le capital de la catégorie d'actions plutôt que son revenu. Cette politique se traduira pour les investisseurs par une hausse du revenu disponible à la distribution. Cela impliquera toutefois la renonciation à une partie du capital disponible de la catégorie d'actions à des fins d'investissement et de croissance potentielle futurs.

Pour plus de précisions sur les risques liés à un investissement dans le fonds, veuillez vous reporter à la section intitulée « Facteurs de risque » du prospectus.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	aucun
Frais de sortie	aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (frais d'entrée) et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué (frais de sortie).	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,13 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	aucune

Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

Les frais d'entrée et de sortie indiqués correspondent au montant maximal pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, vous payez moins. Vous devriez consulter votre conseiller financier à ce sujet.

Le montant des frais courants communiqué ici est une estimation fondée sur le montant total attendu des frais sur un an. Il a été procédé à une estimation car l'existence de la catégorie d'actions indiquée est inférieure à une année civile entière.

Pour de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter la section « Commissions et Frais » du prospectus du fonds.

Performances passées

La catégorie d'actions indiquée ne dispose pas de données historiques suffisantes pour donner une indication utile des performances passées.

Le fonds a été lancé le 3 juin 2013. La catégorie d'actions rapportée n'a actuellement pas d'actions en circulation.

Informations pratiques

Dépositaire: BNY Mellon Trust Company (Ireland) Limited.

Informations complémentaires: Des informations supplémentaires sur le fonds (y compris le prospectus, le supplément et les rapports et les comptes) peuvent être obtenues en anglais, en français, en allemand, en grec, en italien, en norvégien et en espagnol, gratuitement et sur simple demande adressée à l'Agent Administratif: BNY Mellon Investment Servicing (International) Limited, Riverside Two, Sir John Rogerson's Quay, Grand Canal Dock, Dublin 2, Irlande.

Publication du prix: Le tout dernier prix des actions est publié sur www.leggmason.co.uk/dailyprices.

Législation fiscale: Le fonds est soumis à la législation fiscale et à la réglementation irlandaises. Selon votre pays de résidence, cela peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez consulter votre conseiller financier.

Déclaration de responsabilité: La responsabilité de Legg Mason Global Funds plc ne peut être engagée que sur la seule base des déclarations

contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Structure: Legg Mason Global Funds plc comprend un nombre différent de compartiments. L'actif et le passif des différents compartiments sont ségrégués en vertu de dispositions légales de l'actif et du passif des autres compartiments. Le prospectus et les rapports périodiques sont préparés pour l'ensemble du Legg Mason Global Funds plc.

Conversion entre Fonds: Vous pouvez demander l'échange des actions du fonds contre des actions d'une autre catégorie du même fonds ou une autre catégorie d'un autre fonds de Legg Mason Global Funds plc, sous réserve de certaines conditions (voir « Échanges d'Actions » dans le prospectus). Le fonds lui-même ne prélève pas de commission de conversion pour l'échange d'actions d'un fonds contre des actions de la même catégorie d'un autre fonds ou contre des actions d'une catégorie différente du même fonds. Toutefois, il se peut que certains courtiers facturent une commission de conversion. Veuillez vous adresser à votre courtier à ce sujet.